

**CLUB SPORTIF 50+ CAP-ROUGE**  
**LIGUE DE QUILLES « LES MARCHEURS »**  
**POLITIQUE ET PROCÉDURES**

La ligue de quilles commence ses activités au mois de septembre de chaque année pour se terminer habituellement à la fin d'avril de l'année suivante. Le calendrier comprend 32 programmes (GROSSES QUILLES).

**=> Inscription et modalités de paiement**

Dû à la COVID19, l'inscription s'est faite en répondant au courriel d'inscription envoyé à tous les participants. Deux choix s'offrent aux membres : s'inscrire régulier ou s'inscrire substitut. Toute personne, qui s'inscrit comme joueur régulier, s'engage à payer les 32 programmes prévus au calendrier.

Le versement total pour la saison devra être remis à la première journée de l'activité. Ce montant sera réparti en 4 chèques postdatés au montant de 104 \$ chacun et aux dates suivantes de 2021 :

.1er chèque daté du 10 septembre	.3e chèque daté du 10 novembre
.2e chèque daté du 10 octobre	.4e chèque daté du 10 décembre

Ces chèques devront être faits à l'ordre de : Quillorama Frontenac.

**=> Absences**

Si un joueur régulier prévoit s'absenter, il doit en aviser Mme Julie Routhier, par téléphone : 418 653-9960 ou par courrier électronique : [juliette8.31@hotmail.com](mailto:juliette8.31@hotmail.com). Chaque joueur doit informer Mme Routhier, au moins **3 jours à l'avance**, pour une absence à un programme et **le plus rapidement possible** pour une absence de longue durée.

**=> Absence maladie de courte durée, voyage et autres absences**

Aucun remboursement ne sera accordé pour une absence maladie de courte durée, pour un voyage ou pour toutes autres absences.

**=> Absence maladie de longue durée (4 semaines et plus)**

Si un joueur justifie une absence pour maladie de 4 semaines et plus, il doit faire connaître le plus rapidement possible sa date de départ et sa date de retour, s'il y a lieu. Le joueur sera remplacé par un substitut lors de son absence. Si le joueur revient avant la fin de la saison, il reprendra sa place au sein de son équipe. Aucun montant ne sera exigé lors de cette absence. À son retour au jeu, il devra remettre sa demande par écrit au président de la ligue pour obtenir un remboursement au prorata des programmes non joués.

Toutes les demandes de remboursement seront analysées, cas par cas, par le comité organisateur.

**=> Surplus**

Les surplus d'argent accumulés lors de la saison seront redistribués aux membres sous différentes formes.

Préparé par le comité organisateur